

No de résolution Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er mars 2021 à 20h12. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence. Sont présents :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille.

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

2021-03-046

1. <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 5 mars 2021 par le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoute de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2020 qui concernent particulièrement le domaine municipal et décrétant notamment que « toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible ; »

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021
- 4. Adoption des comptes à payer
- Période de questions
- 6. Correspondance
- 7. Administration
 - 7.1 Dossier Personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes municipales
 - 7.2 Nomination d'un représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non-paiement de taxes municipales



No de résolution Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 7.3 Dépôt de la liste des contrats totalisant plus de 25 000\$
- 7.4 Direction générale Démission de Mme Nancy Carvalho
- 7.5 Direction générale Ouverture de poste
- 7.6 FQM Rédaction d'une politique des conditions de travail Mandat
- 7.7 Ressources humaines Adoption d'une politique salariale
- 7.8 Rémunération du personnel Ajustements pour l'année 2021

8. Sécurité publique

8.1 Service de sécurité incendie – Nominations de M. Richard Hébert et M. Guylain Lambert

9. Transport

9.1 Voirie – Achat d'un camion utilitaire Ford F-250

10. Hygiène du milieu

- 10.1 Adoption Règlement numéro 526-1-2021 relatif aux animaux
- 10.2 Site de traitement des eaux usées Mesurage des boues Mandat

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Infra Planification urbaine Services d'accompagnement dans le cadre d'une demande de levée totale d'une zone de réserve – Mandat
- 11.2 Lot numéro 6 345 591 Chemin de la Grande Ligne Demande de dérogation mineure – Avis public
- 11.3 Lot numéro 2 708 754 506 6e rang Demande de dérogation mineure Avis public
- 11.4 Service d'inspection municipale Nomination des personnes désignées
- 11.5 Comité consultatif d'urbanisme Nomination des membres

12. Loisirs, culture, famille et aînés

12.1 Loisirs - Embauche d'une ressource

13. Autres sujets

- 13.1 Afeas Demande d'appui Journée du travail invisible
- 13.2 Société canadienne du cancer Mois de la jonquille Déclaration
- 13.3 Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme Proclamation
- 14. Rapport des élus Information
- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

2021-03-047

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

10.2 Site de traitement des eaux usées - Mesurage des boues – Mandat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-048

3.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er FÉVRIER 2021</u>

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:



D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-049

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE FÉVRIER		
salaires nets	19 102.64 \$	
comptes du mois déjà payés	29 953.00 \$	
comptes du mois à payer	81 870.36 \$	
SOUS-TOTAL	130 926.00 \$	

Appels des pompiers:

21-01-2021	294, rang Bord-de-l'eau	Entraide	St-Louis
24-01-2021	502, route de Michaudville	Entraide	St-Barnabé
29-01-2021	310, rue Bousquet	Entraide	Massueville

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

2 février 2021: CHOUETTE À VOIR! - Résumé de l'avancement du projet du nouveau centre

d'interprétation.

16 février 2021: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance

ordinaire du 21 janvier 2021.



25 février 2021: MRC DES MASKOUTAINS - Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil

de la MRC des Maskoutains du 10 février 2021.

25 février 2021: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS -

Procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 2021.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2021-03-050

7.1 <u>DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR</u> NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non-paiement des taxes municipales.

Après étude,

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-051

7.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement de taxes qui se tiendra le 17 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$</u>

Tel que stipulé à l'article 961.4 (20) du Code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2020. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.



2021-03-052

Ou annotation

7.4 <u>DIRECTION GÉNÉRALE – DÉMISSION DE MME NANCY CARVALHO</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Nancy Carvalho, dépose au conseil sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT QUE cette démission sera effective à compter du 8 avril 2021, ou avant, et que Mme Carvalho accepte de rester en poste d'ici son départ afin d'assurer une transition harmonieuse lors de l'entrée en fonction de la prochaine personne qui occupera le poste :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre de démission de madame Nancy Carvalho.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-053

7.5 DIRECTION GÉNÉRALE – OUVERTURE DE POSTE

CONSIDÉRANT la vacance créée par la démission de Mme Nancy Carvalho au poste de directrice générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une direction générale en poste afin de diriger les affaires de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour un poste de directeur général et secrétaire-trésorier à raison de trente-quatre (34) heures par semaine selon la description de poste présentée ;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille, Mme la conseillère Annick Corbeil, ou en son absence, Mme la conseillère Anolise Brault, et madame Nancy Carvalho à titre de membres du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-054

7.6 FQM - RÉDACTION D'UNE POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro **2020-12-292** les membres du conseil ont mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour divers services personnalisés d'accompagnement en matière de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée pour la rédaction d'une politique des conditions de travail des employés temps plein de la Municipalité ;



EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU

DE MANDATER le service en ressources humaines et relations de travail de la FQM pour procéder à la rédaction d'une politique des conditions de travail des employés municipaux selon les termes de l'offre datée du 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-055

7.7 RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION D'UNE POLITIQUE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro **2020-12-292** les membres du conseil ont mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour divers services personnalisés d'accompagnement en matière de ressources humaines, notamment la révision de la structure salariale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu compte de l'équité externe lors de l'établissement de sa nouvelle structure salariale ;

CONSIDÉRANT QU'une Politique de rémunération des employés a également été rédigée :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité adopte la structure salariale telle que proposée;

QUE la structure salariale entre en vigueur le 1er janvier 2021;

QUE le conseil de la municipalité adopte la Politique de rémunération des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-056

7.8 <u>RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – AJUSTEMENTS SALARIAUX POUR</u> L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté préalablement la politique de structure salariale afin d'actualiser les salaires des postes au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des ajustements salariaux en tenant compte des recommandations de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'aucune augmentation n'a été accordée au personnel municipal pour l'année 2021 :

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU



D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

2021-03-057

8.1 <u>SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION DE MONSIEUR RICHARD HÉBERT</u> <u>ET DE M. GUYLAIN LAMBERT</u>

CONSIDÉRANT QUE messieurs Richard Hébert et Guylain Lambert occupent un poste de pompier au sein du Service de Sécurité Incendie de Saint-Jude depuis le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Hébert détient toute la formation requise pour une nomination à un grade d'officier et que M. Lambert détient toute la formation requise pour une nomination à un poste d'enquêteur en RCCI (recherche des causes et des circonstances d'un incendie);

CONSIDÉRANT QUE les compétences de messieurs Hébert et Lambert seront un atout de taille pour le service de sécurité incendie de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE les officiers de la brigade sont en accord avec ces nominations et l'ont proposée au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Monsieur Richard Hébert à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jude ;

DE NOMMER Monsieur Guylain Lambert à titre d'enquêteur RCCI (recherche des causes et des circonstances d'un incendie).

Ces nominations prennent effet à compter du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2021-03-058

9.1 VOIRIE – ACHAT D'UN CAMION UTILITAIRE

CONSIDÉRANT l'état actuel du camion utilitaire GMC 2002 servant à la voirie ;

CONSIDÉRANT les nombreuses réparations déjà effectuées sur la carrosserie de ce véhicule ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Jacob à l'effet de procéder au remplacement du camion GMC 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité permet



l'achat d'équipement de gré à gré jusqu'au montant de 79 999\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyé par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'un camion utilitaire Ford F-250 2017 auprès de Carle Ford inc, tel que présenté aux membres du conseil, pour un montant de 49 000\$ taxes et préparation en sus :

D'EMPRUNTER une somme de 51 443.88\$ au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation;

DE REMBOURSER le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à raison de 10 288.78\$ par année à compter du mois d'octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-03-059

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 526-1-2021 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU QUE les dispositions contenues à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), plus particulièrement celles contenues à l'article 63 de ladite loi, autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, les règles quant à la gestion de tout animal errant ou dangereux ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent encadrer la garde de poules pondeuses à des fin récréatives, complémentaire à l'habitation, afin d'assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules;

ATTENDU QU'avant l'adoption du présent règlement, la secrétaire-trésorière mentionne l'objet de celui-ci ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement numéro 526-1-2021 relatif aux animaux de la municipalité soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 <u>SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - MESURAGE DES BOUES — MANDAT</u>

Point reporté

11. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>



2021-03-060

Ou annotation

11.1 INFRA PLANIFICATION URBAINE - SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE LEVÉE TOTALE D'UNE ZONE DE RÉSERVE — MANDAT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro **2021-02-035** la Municipalité a adressé une demande à la MRC des Maskoutains à l'effet de modifier son schéma d'aménagement fin de permettre la levée de la zone de réserve 115-ZR;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Infra Planification urbaine pour l'accompagnement de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme Infre Planification Urbaine selon les termes de l'offre de services datée du 16 février 2021, au montant estimé de 1 420\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-061

11.2 LOT NUMÉRO 6 345 591 – CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Mme Lise Carrier, en date du 15 février 2021 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 6 345 591 situé sur le Chemin de la Grande Ligne ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale où le demandeur souhaite établir le niveau du rez-de-chaussé du bâtiment à un niveau inférieur que celui exigé à l'article 12.2.5.2 du règlement 434-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil ;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 mars 2021 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE le conseil statue sur la demande lors de la séance du 6 avril prochain et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93 ainsi qu'à la résolution 2020-06-149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-062

11.3 <u>LOT NUMÉRO 2 708 754 – 506 6E RANG - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Mme Martine



Debusschère et M. Daniel Bergeron, en date du 17 décembre 2020 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot $2\,708\,754$ situé au $506\,6^e$ rang ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre de régulariser la marge de recul latérale du garage qui est présentement inférieure à 2.0 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil; :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 mars 2021 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE le conseil statue sur la demande lors de la séance du 6 avril prochain et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93 ainsi qu'à la résolution 2020-06-149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-063

11.4 <u>SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude mandate la firme Infra-Planification urbaine pour le service d'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laurence Nault a été remplacée par Mme Chantal St-Amant;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Chantal St-Amant soit désignée pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Jude ;

QUE Mme Chantal St-Amant soit également désignée à occuper, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes :

- fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
- personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains;
- fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



2021-03-064

Ou annotation

11.5 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme d'une durée de deux (2) ans se termine ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Morin et monsieur Robert Bouvier désirent renouveler leur mandat :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER le mandat de madame Marie-Claude Morin et monsieur Robert Bouvier pour une autre période de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2021-03-065

12.1 LOISIRS - EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a procédé à une ouverture de poste pour l'embauche d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de la candidate retenue a été effectuée par un comité de sélection composé de Mme Anolise Brault, conseillère déléguée aux Loisirs, de la directrice générale, Mme Nancy Carvalho, ainsi que d'un représentant du comité des Loisirs St-Jude, soit M. Raphaël LaBrie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude procède à l'embauche de Mme Janie Brunelle au poste de coordonnateur en loisirs selon les conditions établies dans le rapport administratif. Son entrée en poste sera effective le 2 mars 2021 et sera soumise à une période probatoire de 6 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2021-03-066

13.1 AFEAS - DEMANDE D'APPUI - JOURNÉE DU TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente tout travail non rémunéré fait par amour et par devoir;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible est fait par des personnes qui travaillent à maintenir un environnement sain pour la famille ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible, c'est le travail de ces personnes proches



aidantes qui accompagnent et soignent les personnes les plus vulnérables de notre société ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente le travail de ces milliers de personnes bénévoles qui sont partout, se rendant utiles dans tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE sans ce travail invisible, non rémunéré, notre société ne pourrait pas survivre ;

CONSIDÉRANT QUE depuis maintenant vingt ans, l'Afeas souligne tout ce travail en lui consacrant la journée du premier mardi d'avril;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER le premier mardi d'avril Journée nationale du travail invisible ;

DE DEMANDER à nos gouvernements que ce travail indispensable constitue un élément décisionnel dans toutes les responsabilités gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-067

13.2 <u>SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE - DÉCLARATION</u>

CONSIDÉRANT QU'en 2021 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,



IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter un bouquet de jonquilles ou d'effectuer un don pour une valeur de 40\$:

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-03-068

13.3 <u>JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME – PROCLAMATION</u>

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2007, est célébrée partout dans le monde la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec est de 1,4 % de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur l'autisme contribue à la circulation d'informations, à la création de réseaux et à la sensibilisation de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de l'autisme a pour mission de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la journée du 2 avril 2021, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2021-03-069

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h48.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho. directrice générale